

## CONSEIL DES SAGES DU 23 SEPTEMBRE 2025

En présence M. le Maire

### ORDRE DU JOUR : Questions & réponses ouvertes sur les thématiques municipales

#### ► Contexte Budgétaire et Planification

Conseil Municipal de Novembre : Un conseil exceptionnel sera consacré à l'analyse du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) de 2017, présentant un état des lieux des mesures d'assainissement financier mises en œuvre.

Budget 2026 : Par respect pour la future équipe municipale, le budget 2026 sera une reconduction de celui de 2025 (augmenté de 1%) pour assurer le fonctionnement des services en début d'année, sans lancer de nouvelles politiques publiques. La nouvelle équipe pourra ensuite voter un budget modificatif.

#### ► Gestion de l'Eau : Projets et Efficacité du Réseau

Qualité de l'eau : La qualité de l'eau à Manosque est bonne, sans pollution de type "Epiphase" détectée. Les données sont publiques et consultables en ligne.

Rendement du réseau : Le taux de rendement du réseau de l'agglomération est de 77%, supérieur à la moyenne régionale (60%) et nationale (75%). L'objectif est d'atteindre 85% d'ici 2035.

Nouvelle usine de traitement : Une nouvelle usine de traitement de l'eau, d'un coût de 10 millions d'euros, est désormais en fonction (en phase de test jusqu'à la fin de l'année). Elle sécurise l'approvisionnement en eau de Manosque via le Verdon et la Durance, même en cas de sécheresse. Cet investissement n'a pas été répercuté sur le prix de l'eau pour les usagers.

Centre historique : Les travaux sur les réseaux ont permis d'économiser 3000 m<sup>3</sup> d'eau par an.

#### ► Gestion des Déchets et Propreté Urbaine

Conteneurs enterrés : L'emplacement des conteneurs près du restaurant "Le Gavroche" a été discuté. Des problèmes d'odeurs temporaires, liés à un dysfonctionnement du service de collecte, ont été résolus.

Accès aux déchetteries : Le système de QR code a été mis en place pour réserver l'accès aux résidents de l'agglomération et éviter que les déchets de professionnels ou de personnes extérieures ne soient déposés à Manosque, dont le coût serait supporté par les contribuables locaux.

Dépôts sauvages : Une distinction est faite entre les dépôts d'encombrants près des conteneurs (traités par deux agents municipaux) et les dépôts illégaux dans la nature. La verbalisation est efficace lorsque les dépôts sont faits par véhicule (plaque d'immatriculation filmée), mais reste complexe pour les dépôts faits à pied en centre-ville.

#### ► Grands Projets d'Urbanisme et d'Aménagement

Parking du Terreau : un signalement a été effectué par rapport à la difficulté de sortir du parking sans abîmer son véhicule, il a été convenu d'étudier des améliorations avec les services techniques. La municipalité a investi 350 000 € pour améliorer cet espace (végétalisation passée et à venir cet hiver, ombrière, mobiliers urbains) afin de corriger les défauts d'un projet initial jugé défailant.

Projets de démolition (Alicante/Plantiers) : La destruction du premier immeuble est prévue pour

octobre, suivie par celle des garages en novembre. L'ensemble des bâtiments de l'Alicante sera démoli avant l'été prochain.

Place d'En Gauch : Un bâtiment est fragilisé par une cavité de 6 mètres. Des travaux de comblement de 800 000 € sont prévus, qui incluront la réfection de la rue (béton, briques).

Rue Lemoyne : Un projet d'aménagement va créer un parc de 2500 m<sup>2</sup>, tout en conservant des parkings et en limitant la circulation aux seuls résidents via le système de bornes.

Pénalités de retard : Pour les chantiers, les pénalités de retard (ex: 150 000 € sur le centre historique) sont souvent utilisées pour financer des travaux ou améliorations supplémentaires.

### ► Développement Commercial et Loisirs

Ancien Palais de Justice : Un promoteur privé va investir 6 millions d'euros pour transformer le bâtiment. La mairie a imposé l'installation d'un bowling en sous-sol pour développer l'offre de loisirs en centre-ville. Le reste sera des cellules commerciales non alimentaires.

Ancienne bibliothèque Dr Joubert (avenue Jean Giono) : Le local va devenir une crêperie-glacier. L'aspect extérieur, classé, sera conservé.

Taux de vacance commerciale : Il est stable à 10%. La fin des grands travaux en centre-ville devrait favoriser l'installation de nouveaux commerces.

Le Lido : La ville a acquis cette propriété de 4000 m<sup>2</sup> pour 150 000 €, offrant un potentiel de développement futur.

### ► Situation des Services d'Urgence de l'Hôpital

Organisation des gardes : Les médecins urgentistes recrutés à Manosque travaillent sur des cycles de 12 heures et non de 24 heures. Ce mode de fonctionnement est une condition de leur présence ; un passage forcé à 24 heures entraînerait probablement leur départ.

Fonctionnement nocturne : La nuit, deux médecins assurent la prise en charge des urgences vitales (externes) et des urgences internes à l'hôpital.

Réouverture complète : Pour rouvrir totalement les urgences au public pour des cas non vitaux, il faudrait un troisième médecin de garde la nuit, ce qui n'est actuellement pas possible. Le système de régulation "SAS" filtre les appels pour prioriser les cas graves.

### ► Amélioration du Cadre de Vie et Embellissement

Mobilier urbain : De nouveaux bancs en forme de livre ont été installés à l'entrée du Terreau, contribuant à l'embellissement de la ville.

Végétalisation : L'ombrière végétale de la place du Terreau se développe bien, et une seconde sera installée de l'autre côté de la fontaine pour créer de l'ombre en été.

Fresque Jean Giono : La nouvelle fresque sur le mur d'un bâtiment de l'avenue Jean Giono est perçue comme un élément symbolique et esthétique fort, particulièrement après la rénovation de la perspective.

Projets futurs : Le réaménagement de la rue Lemoyne et de ses abords contribuera également à créer un nouvel espace vert et agréable en centre-ville.